



SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2020 À 18 h 30 AU LOCAL 236 DU
331, RUE DU COUVENT, MANIWAKI (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES :

M. Denis Rossignol, directeur général
M. Christian Heppell, par visioconférence
M. Jean-Pierre Landry, par visioconférence
Mme Sylvie Thibault, par visioconférence
Mme Sabrina Devlin, par visioconférence
Mme Ellen Boucher, par visioconférence
Mme Julie Carle, par visioconférence
Mme Sonia Olsen, par visioconférence
Mme Susan O'Donnell, par visioconférence
Mme Stéphanie Piché, par visioconférence
Mme Johanne Baker, par visioconférence
Mme Guylaine Marcil, par visioconférence
Mme Lynn Kearney, par visioconférence
Mme Carole St-Amour, par visioconférence
Mme Kim Lesage, par visioconférence
Mme Ariane Lacelle, par visioconférence

ABSENCES MOTIVÉES :

(aucun membre absent)

INVITÉS :

M. Stéphane Rondeau, directeur général adjoint
M. Richard Leblanc, directeur des ressources humaines
Mme Manon Riel, directrice des ressources financières, du transport et de
l'organisation scolaire
Mme France Lagarde, directrice adjointe des ressources éducatives
M. Charles Pétrin, directeur des ressources matérielles et technologiques
M. Serge Lacourcière, directeur du service de la formation professionnelle et de
la formation générale des adultes

Secrétaire d'assemblée : M. Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Rossignol ouvre officiellement la rencontre à 18 h 32 et souhaite
la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

CSSHBO-001-2020

2. Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Rossignol constate que le quorum est respecté et monsieur Larivière
fait la lecture de l'ordre du jour aux membres du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence
sanitaire le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne,
y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen
permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux
lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être

publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la séance a officiellement lieu au siège social du Centre de services scolaire soit au local 236 du 331, rue du Couvent, Maniwaki (Québec) en la présence du directeur général du CSSHBO, M. Denis Rossignol, conformément à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 169, un membre participant à la séance par visioconférence est réputé y participer et être présent;

CONSIDÉRANT que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Christian Heppell
- M. Jean-Pierre Landry
- Mme Sylvie Thibault
- Mme Sabrina Devlin
- Mme Ellen Boucher
- Mme Julie Carle
- Mme Sonia Olsen
- Mme Susan O'Donnell
- Mme Stéphanie Piché
- Mme Johanne Baker
- Mme Guylaine Marcil
- Mme Lynn Kearney
- Mme Carole St-Amour
- Mme Kim Lesage
- Mme Ariane Lacelle

2

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Susan O'Donnell que l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications présentées par monsieur Lariviere, soit l'abrogation du point 16 intitulé *Projet de Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil d'administration 2020-2021* modifiant également la numérotation subséquente à ce point;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre
2. Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des membres et des directions de services (tour de table)
4. Rôle de l'administrateur
5. Décret pour les allocations de présences des administrateurs
6. Nomination des officiers
 - a. Processus d'élections
 - b. Nomination du scrutateur
 - c. Élection à la présidence du conseil d'administration
 - d. Fermeture de la mise en candidature et élection de la présidence du conseil d'administration
 - e. Élection à la vice-présidence du conseil d'administration



- f. Fermeture de la mise en candidature et élection de la vice- présidence au conseil d'administration
- 7. Durée des mandats des administrateurs
- 8. Parcours d'accompagnement des administrateurs
- 9. Rapport du directeur général
 - a. Historique des décisions durant la transition de la gouvernance
 - b. Pandémie
- 10. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2019-2020
 - a. Lecture de l'avis public
 - b. Rapport et présentation de l'auditeur indépendant
- 11. Plan d'engagement vers la réussite
- 12. Plan d'action de la Direction générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2020-2021
- 13. Comités obligatoires
 - a. Attribués au conseil d'administration (193.1)
 - b. Autres comités prévus par la LIP
- 14. Règles de fonctionnement
- 15. Fluctuation de la clientèle scolaire
- 16. Réfection, transformation et amélioration 2020-2021
- 17. Maintien des bâtiments 2020-2021
- 18. Varia
 - a. Frais d'affiliation
 - b. Délégation
- 19. Date de la prochaine rencontre
- 20. Fermeture de la séance

3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Présentation des membres et des directions de services (tour de table)

Les administrateurs, la direction générale et les directions de services sont appelés à se présenter et indiquer le siège qu'il représente.



4. Rôle de l'administrateur

Monsieur Rossignol présente le rôle des administrateurs. Il rappelle aux membres l'importance dans les prochains mois de mettre en place un règlement de délégation de pouvoirs.

5. Décret pour les allocations de présences des administrateurs

Monsieur Larivière fait la présentation du décret aux membres du conseil d'administration. Il leur indique qu'une directive a également été jointe à ce décret et que le service des ressources financières en fait présentement l'étude.

6. Nomination des officiers

CSSHBO-002-2020

a. Processus d'élections

CONSIDÉRANT que la rencontre se déroule en visioconférence;

CONSIDÉRANT les propositions faites par monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Landry d'accepter la proposition du secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, et que soit utilisée la procédure suivante pour les élections du président et du vice-président du conseil d'administration :

- 1) Le conseil procédera à la nomination d'un scrutateur d'élection pour s'assurer d'un processus d'élection juste et conforme. Ce scrutateur sera le secrétaire général;
- 2) Le scrutateur recevra les propositions de mise en candidature. Un candidat doit être proposé par un autre administrateur pour que sa candidature soit retenue;
- 3) La période de mise en candidature sera clôturée sur proposition d'un des membres du conseil d'administration;
- 4) L'administrateur proposé sera invité à accepter ou refuser la mise en candidature;
- 5) À la fin de ce processus, si plus d'une personne est candidate, les membres procéderont à un vote à main levée, dans le cas contraire, la personne qui accepte d'être président sera élue par acclamation;
- 6) Si nécessaire, le vote se tiendra à main levée via la conversation Teams où les gens seront appelés écrire la candidature qu'il souhaite appuyer;
- 7) Seront organisés autant de tours de scrutin requis pour qu'un candidat obtienne la majorité simple, des voix;
- 8) Dès que le président du conseil est élu, il prend son siège et dirigera la rencontre à moins que ce dernier en décide autrement.

4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-003-2020

b. Nomination du scrutateur

CONSIDÉRANT que la rencontre du conseil d'administration se déroule à distance conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 ;

CONSIDÉRANT que la résolution CSSHBO-002-2020 prévoit le processus d'élection et la nomination du secrétaire général à titre de scrutateur;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle que monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général, agisse à titre de scrutateur.



c. Élection à la présidence du conseil d'administration

Le directeur général déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de président du conseil d'administration

Mme Carole St-Amour	propose	Mme Sylvie Thibault
Mme Sabrina Devlin	propose	M. Jean-Pierre Landry
Mme Julie Carle	propose	M. Christian Heppell

d. Fermeture de la période de mise en candidature et élection de la présidence

IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour et résolu que la période de mise en candidature au poste de président du conseil d'administration soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, les administrateurs mis en candidature sont invités à faire part de leur acceptation ou de leur refus.

Mme Sylvie Thibault	refuse
M. Christian Heppell	accepte
M. Jean-Pierre Landry	refuse

Monsieur Landry demande à ce que les acceptations ou refus pour le prochain poste soient pourvus en commençant par le dernier administrateur nommé.

Le scrutateur déclare monsieur Christian Heppell élu au poste de président du conseil d'administration par acclamation.

Monsieur Heppell remercie ses collègues pour la confiance qu'il lui témoigne et permet au directeur général de continuer de présider la présente séance.

e. Élection à la vice-présidence

Le directeur général déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de vice-président du conseil d'administration

Mme Lynn Kearney	propose	Mme Sylvie Thibault
Mme Ellen Boucher	propose	Mme Sabrina Devlin
Mme Guylaine Marcil	propose	M. Jean-Pierre Landry

f. Fermeture de la période de candidature à la vice-présidence

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Lesage que la période de mise en candidature au poste de vice-président soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, les administrateurs mis en candidatures sont invités à faire part de leur acceptation ou de leur refus, en commençant par le dernier.

M. Jean-Pierre Landry	accepte
Mme Sabrina Devlin	refuse
Mme Sylvie Thibault	refuse



Le scrutateur déclare monsieur Jean-Pierre Landry élu au poste de vice-président du conseil d'administration par acclamation.

CSSHBO-006-2020

7. Durée des mandats des administrateurs

Monsieur Larivière explique qu'au moins 7 membres du conseil d'administration devraient avoir un mandat de deux ans afin que soit établi un principe de rotation au sein du conseil d'administration. Il serait nécessaire d'avoir au moins deux personnes par catégorie.

Monsieur Heppell indique que les personnes intéressées peuvent indiquer qu'il souhaite souscrire à un mandat de deux ans.

CONSIDÉRANT que l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les membres du conseil d'administration sont désignés pour des mandats de trois ans et que des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin que la durée des mandats des administrateurs, débutant le 15 octobre, soit répartie entre les membres de la façon suivante :

Poste	Détenu par	Durée du premier mandat
Membres parents		
District de la CÉHG	Sylvie Thibault	3 ans
District Le Rucher	Christian Heppell	3 ans
District du Cœur de la Gatineau	Jean-Pierre Landry	2 ans
District des Petits-Ponts	Sabrina Devlin	3 ans
District Sieur-de-Coulonge	Ellen Boucher	2 ans
Membres du personnel		
Enseignant	Julie Carle	2 ans
Professionnel non enseignant	Sonia Olsen	2 ans
Soutien	Susan O'Donnell	2 ans
Direction d'établissement	Stéphanie Piché	3 ans
Cadre scolaire	Johanne Baker	3 ans
Membres de la communauté		
Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	Guyline Marcil	2 ans
Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	Lynn Kearney	3 ans



Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel	Carole St-Amour	3 ans
Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	Kim Lesage	3 ans
Personne âgée de 18 à 35 ans	Ariane Lacelle	2 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Parcours d'accompagnement des administrateurs

Monsieur Larivière fait la présentation du parcours d'accompagnent des administrateurs. Monsieur Larivière rappelle que les administrateurs doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation élaborée par le ministre à l'intention des membres des conseils d'administration. Monsieur Larivière présente brièvement les stations de formation prévues et indique également aux officiers qu'un parcours plus personnalisé leur sera proposé pour les supporter dans l'exercice de leurs fonctions.

Madame Julie Carle lui demande la durée de chacune des stations. Monsieur Larivière lui indique que chacune des stations durera de deux à trois heures.

Madame Johanne Baker se demande combien de temps ont les administrateurs pour compléter cette formation pour se conformer à la Loi sur l'instruction publique. Monsieur Lariviere lui indique qu'il ne détient pas cette information pour le moment et qu'il fera le nécessaire pour s'en enquérir.

7

9. Rapport du directeur général

a. Historique des décisions durant la transition

Monsieur Rossignol explique l'ensemble des démarches entreprises durant la transition de la gouvernance scolaire. Il explique également les processus de décisions utilisés conformément à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires.

b. Pandémie

Monsieur Rossignol informe les gens des derniers développements au centre administratif, dans les écoles et les centres depuis le début de la pandémie.

Madame St-Amour se dit inquiète de la santé mentale des élèves et du personnel de la CSSHBO. Monsieur Rossignol l'informe qu'il existe un programme d'aide aux employés et que les directions font tout en leur possible pour supporter les membres du personnel. De plus, monsieur Rossignol indique que les élèves sont accompagnés par les professionnels. Madame Julie Carle indique également que les directions font un excellent travail pour supporter les enseignants dans les écoles.



10. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2019-2020

a. Lecture de l'avis public

Monsieur Larivière fait la lecture de l'avis public publié tel que reproduit dans le présent procès-verbal :

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire général, que conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020, préparés par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L, seront déposés devant le conseil d'administration lors de la première assemblée ordinaire du 20 octobre 2020 à 18 h 30. Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029, la séance se tiendra à huis clos par visioconférence.

b. Rapport et présentation de l'auditeur indépendant

Monsieur Charles Castonguay et madame Valérie Renaud de la firme Deloitte S.E.N.R.C.L présentent les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant aux membres du conseil d'administration. Madame Riel intervient à l'occasion pour présenter la réalité comptable du CSSHBO qui peut être différente des règles comptables. Monsieur Castonguay et madame Renaud font part d'un bulletin global très positif pour la CSSHBO ne contenant aucune anomalie majeure.

11. Plan d'engagement vers la réussite

8

Monsieur Rondeau fait la présentation du plan d'engagement vers la réussite du CSSHBO qui est le résultat d'une vaste consultation publique dans les dernières années. Il fait notamment part des valeurs organisationnelles du CSSHBO et de l'énoncé de vision du Centre de services. Il présente les différents enjeux et livrables de ce plan venant à échéance en 2023.

12. Plan d'action de la direction générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur Rossignol présente le plan d'action de la direction générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2020-2021. Il explique aux membres que les attentes signifiées, même si elles ne découlent pas directement de l'ancien conseil des commissaires, sont la perpétuation des travaux entrepris par le passé et sont influencées par les enjeux du plan d'engagement vers la réussite.

Monsieur Heppell demande si l'étendue des travaux entrepris par le conseil des commissaires pourra être disponible pour les administrateurs. Monsieur Larivière lui indique que l'ensemble des procès-verbaux depuis 1998 seront disponibles prochainement sur le site du CSSHBO.

13. Comités obligatoires

a. Attribués au conseil d'administration (193.1 LIP)

Monsieur Larivière fait une présentation sommaire des comités prévus à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique. Il invite les administrateurs à prendre connaissance de cet article puisque ces derniers seront invités à participer à ces comités. Monsieur Larivière indique aux administrateurs qu'ils seront



informés sur ces comités grâce au parcours d'accompagnement prévu au point 8 de la présente rencontre.

b. Autres comités prévus par la LIP

Monsieur Larivière présente les autres comités prévus par la loi et porte une attention plus particulière au comité consultatif de transport. Madame Manon Riel fait état des dernières nouvelles de ce comité et de ses fonctions.

CSSHBO-007-2020 **14. Règles de fonctionnement**

Monsieur Larivière demande aux administrateurs de former un comité composé d'administrateurs et des officiers pour débiter les travaux sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont des outils importants pour le conseil d'administration et que ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynn Kearney qu'un comité composé de M. Christinan Heppell, de M. Jean-Pierre Landry, de Mme Guylaine Marcil et de Mme Johanne Baker soit formé pour réaliser les travaux relatifs aux règles de fonctionnement du conseil d'administration. Ce comité sera appuyé dans ses travaux par le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Fluctuation de la clientèle

Monsieur Rondeau fait la présentation de la fluctuation de la clientèle au CSSHBO. Dans sa présentation on peut remarquer une augmentation globale de la clientèle scolaire de 55 élèves pour l'année scolaire 2020-2021.

CSSHBO-008-2020 **16. Réfection, transformation et amélioration des bâtiments 2020-2021**

Monsieur Rossignol fait la présentation des travaux de réfection, transformation et amélioration des bâtiments prévus en 2020-2021. Les membres questionnent l'objectif de ce processus. Madame Lesage se demande également comment sont estimés les prix. Monsieur Larivière indique que les prix sont estimés selon les travaux de l'architecte et d'un programme d'estimation des coûts. Monsieur Rossignol répond aux questions des membres et madame Baker vulgarise l'ensemble des propos tenus. Madame Thibault s'enquiert de la situation de la salle de bain des filles de la CÉHG.

Monsieur Landry demande en quoi consistent les travaux concernant les échangeurs à plaque. Monsieur Larivière s'assure de lui transmettre la réponse via le directeur des ressources matérielles.



CONSIDÉRANT les budgets alloués dans le cadre de la mesure « Réfection, transformation et amélioration des bâtiments 50624 » (RTA) 2020-2021;

CONSIDÉRANT l'approbation de la liste lors du conseil d'administration du 20 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Marcil d'approuver la liste de projets de l'allocation « Réfection, transformation et amélioration des bâtiments 50624 » (RTA) 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-009-2020 **17. Maintien des bâtiments 2020-2021**

CONSIDÉRANT les budgets alloués dans le cadre de la mesure 50621, « Maintien des bâtiments 50621 » (MDB) pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT l'approbation de la liste lors du conseil d'administration du 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'obligation d'expédier une lettre officielle signée par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Landry, d'approuver et de soumettre la liste des projets de l'allocation « Maintien des bâtiments 50621 » (MBD) 2020-2021 ainsi que la lettre officielle au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Varia

CSSHBO-010-2020

a. Frais d'affiliation

Monsieur Larivière présente les frais d'affiliations pour nos élèves faisant partie du RSEQ. Monsieur Larivière indique que les coûts de l'affiliation n'ont pas augmenté depuis environ les cinq dernières années.

Madame Piché se demande l'utilité de payer ces frais d'affiliation en contexte de pandémie puisque les élèves ne profiteront pas nécessairement des activités de la RSEQ. Monsieur Rossignol lui indique que ces sommes sont minimes et permettent de soutenir le sport étudiant et la poursuite des activités pour certains sports malgré la pandémie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais paie une affiliation de 0.71¢ basée sur un critère **PER CAPITA** de la population scolaire du Centre de services scolaire, et ce au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance du centre de services scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Déclaration

D'assurance responsabilité civile

À titre de membre du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais, la corporation d'enseignement ci-après appelée C.S.S. des Hauts-Bois-de-l'Outaouais déclare détenir une assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 2 000,000 \$ par sinistre le protégeant de façon adéquate, relativement à la réalisation de toutes activités pouvant lui être confiées par le



Réseau du sport étudiant et devant se tenir sur ses sites ou tout autre site identifié par elle. La police doit couvrir les périodes comprises entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-011-2020

b. Délégation

Monsieur Larivière présente le rôle et le mandat du délégué au RSEQ, ce poste étant présentement occupé par madame Monia Lirette, régisseuse aux communications.

IL EST PROPOSÉ par madame Guylaine Marcil, que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate, Mme Monia Lirette, à titre de déléguée auprès du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le RSEQ Outaouais a soumis à notre attention. À cet effet, elle est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre centre de services scolaire.

CSSHBO-012-2020

19. Date de la prochaine rencontre

CONSIDÉRANT le calendrier préliminaire présenté par le secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour que la prochaine rencontre du conseil d'administration soit tenue le 24 novembre 2020 à 18 h 30, le lieu restant à être déterminé.

11

20. Fermeture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Carole St-Amour que la séance soit levée à 21 h 40.

Christian Heppell
Président

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

*Le procès-verbal officiel du conseil d'administration du
20 octobre 2020 sera adopté par les administrateurs
à la séance prévue le 24 novembre prochain*

